

# MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et les vingt-quatre mars à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

Présents : M.SANS, Mme GERARD M. RAMEAU,  
M. LIVOTI  
MRS AMOUROUX, CELLIER, ROQUEBERT, DESHONS,  
Mmes AGUILA, COURTOUX, DALLA-ZANNA, GRANGE,  
SANDY

Absents excusés : Mme AIMONE-CAT (Proc à Mme  
GERARD) M. EVIN (Proc. à Mme DALLA ZANNA)

M. Antoine LIVOTI a été élu secrétaire,

### D.C.M. N°4- 1 Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit

Monsieur le Maire évoque devant le CM le conflit qui se déroule en Ukraine et suggère que la commune de Boussens exprime sa solidarité avec la population meurtrie par un don financier. Il ajoute que :

L'article L 115-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales d'intervenir en soutien lors de crises humanitaires : "*Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire*".

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité.

Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

La gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence, qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Cela vise à s'assurer que les fonds versés seront utilisés avec pertinence et de veiller à leur traçabilité.

Monsieur le Maire propose de verser une aide exceptionnelle de 2000€ en faveur du peuple Ukrainien via le dispositif FACECO.

Monsieur le Maire demande au CM de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'allouer une aide d'un montant de 2000.00€
- d'inscrire la dépense au budget communal 2022 article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 29/03/2022

En Mairie, le 28/03/22

